

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisi, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : Em. LACROIX

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echo 2 fr. la ligne. — Chronique locale, 1,50 la ligne. — Fait divers, 1 fr. la ligne. — Réclames en troisième page, 0,80 la ligne. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

PADOUX L'ANTIJUIF

Tunis, le 15 août 1902

Série à la Manque

Le public mondain n'a pas été médiocrement impressionné par la fermeture prématurée des théâtres d'Hammam-Lif et de La Goulette.

Si la saison estivale des deux Casinos n'est pas irrémédiablement perdue, elle risque fort d'être une affaire blanche pour les directeurs de ces établissements. En tous cas, la vogue de ces deux villes aura reçu une atteinte dont elles ne se relèveront que fort malaisément.

Quelle en est la cause? Le grand public est-il intéressé à la question? Il l'est, à notre sens, la recherche des causes l'établira.

D'accord avec tous, notre confrère le *Promeneur* a imputé l'origine de ces désastres à la compétition du Belvédère.

Mais, plaidant aussitôt le droit à la libre concurrence, il en développe le principe si logiquement, qu'il ne lui reste plus, au bout de son article, qu'à verser une larme compatissante sur les ruinés et à exprimer des vœux aussi réalisables que la république de Platon, pour les campagnes futures.

Pour ne pas faire chorus avec le *Promeneur* il faudrait douter de la légitimité de la concurrence faite aux deux stations par le Belvédère.

Or, nous doutons fort qu'elle le soit. Nous en doutons jusqu'à la dernière limite simplement loyale.

Et c'est ici qu'intervient l'intérêt public.

Car si la concurrence du Belvédère était déloyale, ce serait un *tolle* aussi justifié que général, contre les coupables qui auraient consommé la ruine de deux localités pour enrichir quelques individualités probablement fort honnêtes, mais prises par exception, d'une aigre faim des moins contestables.

Tout le monde sait que les bénéfices de ces établissements — à Tunis comme partout au monde — ne dérivent que du jeu, et en particulier de la cagnotte et des petits chevaux, pour ne pas trop approfondir.

C'est légitime et honnête. Le bon bourgeois qui paie sa place trois francs, s'inquiète peu de savoir que son fauteuil d'orchestre coûte effectivement de six à huit francs au directeur.

En se signant devant la doctrine du baccara, auquel il ne participe d'ailleurs pas, il entendrait conséquemment, frustrer le tenancier de cinq à huit francs pour son plaisir artistique. L'immoral ce serait lui.

Nous pourrions, par suite, énoncer sans fausse honte, mais avec précision, que la véritable concurrence n'est pas dans l'affluence des spectateurs qui courent, mais dans l'accaparement des joueurs qui rapportent.

Le *Promeneur* nous a dit d'avance que le joueur a le droit de s'aller faire plumer où il l'entend.

Ah, pardon! Il ne s'agit pas ici du droit de se faire plumer, mais du droit de plumer autrui. Il n'est pas à la discrétion de tous. Il faut une autorisation du Gouvernement. Les casinos d'Hammam-Lif et de La Goulette la possèdent.

Le Belvédère a-t-il cette autorisation de plumer?

Nous sommes en droit de le contester de la façon la plus énergique, pour une raison toute simple: c'est que le contrat passé entre la Ville et la Société d'exploitation est un contrat secret. Et il est secret, comme dirait M. de la Palice, parce qu'il n'est pas public, qu'il n'a jamais paru au Journal Officiel et qu'il est impossible d'en avoir communication à la Municipalité.

Or, plusieurs questions se posent tout de suite:

- 1° Pourquoi remplit-on le Journal Officiel avec le traité du tramway de poupée de Radès et pourquoi cet organe est-il trop exigü pour un contrat aussi important que celui du Belvédère?
- 2° Ce contrat n'ayant pas été publié est-il valable?
- 3° Valable ou non, ce contrat contient-il la clause autorisant explicitement à ouvrir un salon de baccara et spécialement à tenir le jeu de klondyke et du sphynx?
- 4° Le contrat ne porte-t-il pas plutôt autorisation limitative de tenir jeu de petits chevaux?

Là est le nœud de la question, car si le Belvédère n'a pas le droit de tenir jeu de baccara, il y a eu tenue de jeu clandestine.

Que la ville ait encaissé sa redevance ou non, c'est un détail, car, en ce cas, elle aurait également encaissé clandestinement, ce qui compliquerait la salade.

Car salade il y a et même omelette. En effet, les commerçants et directeurs, immédiatement lésés par une concurrence constituée en fraude de leurs droits, de leur possession d'état, seraient fondés à intenter à la ville et au Belvédère une action en dommages-intérêts admirablement plaidable.

Il n'y a pas que La Goulette et Hammam-Lif.

Il y a aussi le Bône-Guelma dont la moins-value des recettes est, de ce chef, nous dit-on, de plus de cent mille francs. Or, l'Etat français garantissant le service des intérêts, c'est lui qui est pratiquement partie lésée.

Si la piste que nous signalons est la bonne — il appartient à qui de droit de nous désabuser — les choses peuvent encore se compliquer davantage.

Notre confrère le *Promeneur* ne manquera pas de contribuer à l'édification de notre religion. S'il le peut, il en sera quitte pour changer d'avis une fois de plus.

Comme l'ont dit le poète et le changeur de la place de la Bourse: L'homme absurde est celui qui ne change jamais.

PETIT GUIGNOL TUNISIEN

Effets de Chaleur!

Petit guignol n'était pas mort... il faisait provision de munitions... son sac est plein... il arrive, le voici, bonjour la Compagnie!

Par ces temps de chaleur sénégalienne que nous subissons depuis un mois plein, Tunis, un peu plus enpuantée que de coutume et poussière à souhait — est-ce faute d'eau ou service mal fait? — ressemble à un véritable calorifère.

Qu'importe aux âmes bien trempées! Alors que le moindre mouvement fait couler des petits ruisseaux de sueur partout le corps et qu'on est incapable de se livrer au moindre travail, croit-on qu'il existe sous nos cieux des êtres d'une espèce probablement rare qui hésitent pas à se renfermer entre quatre murs d'une chambre surchauffée à blanc et là... baissent le rideau s. v. p. pour ne pas effaroucher la pudeur bien connue de notre confrère de la Dépêche.

Oui, mesdames, il faut avoir l'estomac rudement solide et le feu au ventre et ailleurs pour se livrer à certains exercices par quarante degrés de chaleur à l'ombre.

Raisonnant les plus froids et les plus respectables, celles à qui on donnerait le bon Dieu sans confession, qui sont les plus ardent à l'exercice, tandis que celles dont c'est le métier de vivre de leur capital cherchent à s'affranchir de certains plaisirs en essayant de se procurer autour du tapis vert les ressources nécessaires à leur existence.

Comment s'expliquer ce phénomène sinon que l'une doit être rassasiée et que l'autre ne l'est pas?

Cependant, les gas de bonne volonté ne manquent pas, seulement quand il fera moins chaud.

Personnellement, je jette mon foulard en attendant la belle qui voudra bien me le rapporter.

GUIGNOL.

LES SICILIENS

Nous ne sommes pas loin de nous entendre avec l'Avenir Tunisien.

D'accord sur le principe de la liberté absolue du Sicilien exportateur de numéraire, nous n'avons plus qu'à étudier le degré de nocuité de ce drainage.

Nous pressentons déjà que la controverse finira par laisser le Sicilien totalement de côté pour s'élever vers des régions plus élevées: l'économie sociale.

Une grande difficulté s'oppose à l'investigation: l'absence de statistique et de chiffres. C'est peut-être un bien, car en éussions-nous, qu'ils seraient certainement faux, comme tout ce qui est statistique.

Combien de millions le Sicilien exporte-t-il? Nul ne le sait. L'Union demande des chiffres. Elle défie ses contradicteurs, par les données de la poste, de la caisse d'épargne et des banques.

C'est plutôt une offre de gascon, car ces indications ne sont pas plus à notre disposition qu'à la sienne et nous n'aurions en cas de doute, aucun pouvoir de contrôle et de critique.

Que le Sicilien, tout comme ailleurs le Piémontais et le Belge, exporte une bonne partie de son gain,

vu sa sobriété, cela est hors de conteste, et en atténuant systématiquement, l'Union risque de se faire considérer comme hors d'un débat où elle devrait avoir plutôt deux voix qu'une.

La vérité est que nous sommes dans ce que, en mathématiques et en économie politique, on appelle les *impondérables*. Nous pouvons constater l'existence et l'influence d'un phénomène sans pouvoir le délimiter.

Ramenée à sa plus simple expression, l'action économique totale de la main-d'œuvre sicilienne équivaut à un contrat de louage passé entre la Sicile et la Tunisie, dont la clause générale serait celle-ci: « La Tunisie manquant de main-d'œuvre, paye à la Sicile une redevance annuelle de cinq cents francs par ouvrier loué, lequel ne recevra personnellement et en nature, que le strict nécessaire à sa subsistance. »

C'est un tribut!

Telle est le terme indécomposable *schématique* d'une situation très complexe. Dès lors, nous voilà liés par des rapports à des chiffres béni-gônes.

Car n'y eût-il que cent Siciliens par an, s'en retourneraient avec cinq cents francs chacun, que l'on peut déjà se demander si la Tunisie, besoin de s'astreindre à cette location de main-d'œuvre, sans avoir à examiner autrement si cet exode de cinq mille francs l'appauvrit ou non.

La première question se résout par sa seule énonciation. On peut avoir souvent intérêt à louer ailleurs, plutôt qu'à exploiter ses propres ressources.

La Tunisie est-elle dans ce cas?

M. Th. Pellerin nous rappelle fort à propos la main-d'œuvre fezzane si frivolement chassée de Tunisie. L'antifezzaniste, M. C. Fabrice, lui répond par une diversion, qui, pour être cicéronienne, n'en est que moins concluante en économie politique. Le bât le blesse, la cause est entendue. Dès lors, quand bien même la Tunisie ne paierait que cent francs de location annuelle à la Sicile, pour la main-d'œuvre sicilienne globale empruntée, ce serait cent francs de jetés à la rue, puisque la main-d'œuvre fezzane est là, disponible, meilleur marché, aussi habile, et d'un emploi qui est par surcroît un moyen de civilisation. Ce n'est même plus de l'économie politique: c'est de l'économie domestique, de la comptabilité de ménage pure et simple.

Nous n'avons même pas à savoir si le Sicilien draine le numéraire ou non. Nous concédons même les hypothétiques cent francs. Eh bien! même à parité économique la Tunisie, à un point de vue non encore abordé, a intérêt à la main-d'œuvre fezzane, parce que celle-ci vient s'approvisionner de civilisation française, aussi chichement que ce soit, tandis que le Sicilien vient nous empoisonner de son cléricalisme et de ses préjugés et superstitions religieux abominables.

Le péril sicilien, le voilà!

Et tandis que nous cherchons la petite bête du pécule exporté, nous laissons manger par la grosse

des congrégations et des prêtres. Car même sous le rapport de l'exportation du numéraire, l'imbattable record est détenu par les congrégations, qui envoient au pape des sommes incalculables.

Le voilà le vrai débat, le voilà la clef de toutes les questions tunisiennes, qui ne sont manipulées ni par la France, ni par le Parlement, ni par le Ministère, ni par le Résident, mais par les congrégations. En laissant importer des Français, elles auraient laissé s'insinuer trop de Libre Pensée, trop de Révolution. Il était logiquement dans son intérêt d'étonner nos aspirations et notre personnalité française sous une coulée incessante de populations catholiques fanatiques bruties, surgissant de ténébres moyennageuses tels le Sicilien et le Maltais. C'est eux, leur nombre, leur influence morale qui forcent le Français républicain à aller à la messe et à confesse...

Car en ces matières prenons toujours ceci pour règle: les Gouvernements n'agissent jamais inconsciemment contre l'intérêt public. C'est toujours dans celui de leur sombrero, — et elle y sombre.

Les questions économiques sur lesquelles nous nous échauffons ne sont que les pustules fortuites de cette intoxication systématique des nations qui, sous les dehors les plus disparates, se poursuit en dessous, depuis les premiers jours de la préhistoire.

Le sicilianisme est une de ces pustules, mais c'est que le corps tout entier est déjà pourri jusqu'aux moelles et le problème n'est ni une énigme économique, ni un mystère de politique extérieure, mais un phénomène classique de politique religieuse et sociale, tout pur.

B.

Nous croyons savoir que M. Pichon, stupéfait des sommes considérables produites par les cagnottes, du baccara, sphynx et klondyke du Belvédère, va faire des démarches à Paris pour interdire l'exploitation des petits chevaux dans les établissements de la Compagnie des Stations Hivernales Africaines du Nord.

Nous ne connaissons pas la teneur du contrat intervenu entre la Ville et ladite Compagnie pour la bonne raison qu'il n'a jamais été publié au Journal Officiel Tunisien mais il est probable que la Compagnie ne s'est pas embarquée dans les dépenses qu'elle a faites sans avoir les autorisations nécessaires.

C'est donc probablement courir au-devant d'un gros procès dont Tunis serait la première à pâtir.

Le tout est de savoir le contenu du contrat, aussi nous demandons sa publication.

Nos Echos

On sait que l'Ouzara par jugement d'avril dernier a condamné le faussaire Hassouna Ben Amar au paiement de la somme qui lui était réclamée.

Ces jours-ci, à Gabès, eut lieu le règlement du litige devant le général Allegro, gouverneur. Ben Amar versa en divers rouleaux d'or et d'argent la somme de 3.274 francs. Mais le mandataire de Didi omit

S^{TE} des BRASSERIES de la LOIRE

Société Anonyme au Cap. de 2.500.000 fr.
Siège social : BELLEVUE-ST-ETIENNE
Dépositaires : MM. Solet et Gauthron
avenue de Carthage, Tunis.

EXPEDITION EN FUTS BOUTEILLES, BOCKS
LA BIÈRE EN CAISSE EST PASTEURISÉE
AVANT DE SORTIR DU DÉPOT DE TUNIS

Anciennes Brasseries Mosser et Oppermann

de vérifier et, rentré au bureau, constata un déficit de cent francs. Il courut se plaindre de la supercherie au général qui manda aussitôt Ben Amar. Celui-ci nia avec véhémence, mais invité à refaire lui-même le bordereau des rouleaux il eut l'ingénuité de se couper et dut avouer sa fourberie.

Là-dessus, le général lui inflige quinze jours de prison, que Ben Amar n'encaisse qu'avec un redoublement d'insolences ce qui lui valut une augmentation à sept mois de la même peine.

A l'ombre par ce siroco et à Gabès encore ? C'est une double oasis ! Heureux Ben Amar, ex-double-six !

Jusqu'à ces temps derniers, la Banque de Tunisie était dirigée par ses deux directeurs.

Par suite de la démission de M. Homberger, M. Hackenberger a repris les rênes de la banque.

Sans méconnaître les qualités personnelles de M. Homberger, on ne saurait négliger l'essor et l'influence que M. Hackenberger a su donner à l'établissement de crédit qu'il dirige, ni les entreprises fructueuses auxquelles il l'a associé.

C'est à lui que l'on doit notamment la création d'un véritable centre de population, Hammam-Lif, à travers des difficultés qui en eussent rebuté tant d'autres. Son passage à la vice-présidence de la Municipalité y a laissé sa forte empreinte et malgré les péripéties de cette affaire il est certain qu'un prochain avenir couronnera sa conception.

On signalait ces jours derniers, des incendies de forêts dans la région de Ghardimaou.

Pendant ce temps, M. le directeur des Forêts prenait tranquillement le frais au bord de la mer ! Sans commentaires !

Nous croyons savoir que notre excellent confrère Pierre Omessa vient de se démettre de ses fonctions de rédacteur politique à la

Nous avons essayé de dissuader notre confrère de donner suite à sa décision, mais au fond nous ne pouvons qu'approuver sa conduite.

Notre ami M. Smaïja, interprète judiciaire au Kef, vient d'être fait officier du Nichan Iftikhar.

Nous avons également à féliciter M. Wirtenshon, commissaire de police, chef des services administratifs à la Direction de la Sûreté, promu officier du Nichan.

Cette distinction, absolument méritée, est la récompense du zèle avec lequel M. Wirtenshon s'occupe des tâches ardues et multiples qui lui incombent, ainsi que de son extrême amabilité.

Nos félicitations aussi à M. Guèze des mêmes services, qui a été promu chevalier de première classe dans le même ordre.

Les Tunisiens, et particulièrement ceux de la petite Sicile, se plaignent amèrement de n'avoir pas encore de bornes-fontaines. Les seules existantes sur la Marine sont, par ces temps de sécheresse et de pénurie d'eau, accaparées par une séquelle de miséreux, Siciliens ou autres, dont les récipients disparates et plus ou moins estropiés encombrant les trottoirs.

Voilà deux ans que les bornes fontaines sont promises, et ils les attendent toujours !

Il faut croire que, malgré la création d'une troisième Chambre, nos magistrats sont encore en nombre insuffisant puisque le Président est obligé, à chaque audience, de faire appel au concours d'un avocat pour compléter le tribunal.

A quand la nomination de juges de remplacement ?

Un incident assez regrettable s'est produit l'autre jour au passage à niveau du Bardo, entre no-

tre ami L. C. et le garde-barrière. Les torts seraient réciproques.

Aussi nous espérons que les choses s'arrangeront, contrairement à un confrère qui voit dans cette banale discussion une affaire excessivement grave, qui pourrait entraîner son auteur aux travaux forcés.

SÉRIE B La Quatrième à M. Pichon

(Faire suivre).

CITOYEN MINISTRE,

C'est le commencement de la reddition. Vous avez hissé le drapeau blanc. Ce doit être un drap de lit, car j'ai cru et aperçeuvoir un soleil.

Entre nous, étant donné le grand nombre de dignités dont vous êtes revêtu, j'avais pensé que vous y en auriez apporté au moins une, car vraiment, ça a manqué totalement de galbe.

Voici : sur six mille francs, vous en avez rendu trois mille la semaine dernière.

La crapule pour les langues de qui vos bottes n'ont jamais assez de cirage, va vous trouver bon prince et me va supplier de vous laisser les trois autres mille en reconnaissance de ce royal mouvement.

Mon Dieu ! si vous me promettez de les consacrer à l'œuvre du Tabernacle, il se pourrait qu'en vue d'assurer mon salut, je consentisse à quelque sacrifice.

En attendant de sauver mon âme, fouillons méthodiquement la vôtre.

Récemment, une personne qui m'honore de sa sympathie m'exprima le désir de voir cesser ce scandale.

Moi qui en suis ennemi — y compris celui que je fais — je consentais et lui écrivis une lettre qui, comme en ces sortes de négociations, était destinée à la contre-partie.

Je la publie, non par indiscretion ou indiscrétion, mais parce qu'elle a été répondu à. C'est une autre de mauvaise foi. Or, la mauvaise foi délie de tous engagements, même moraux.

Car si je ne puis faire autrement que d'être votre victime, j'ai encore la liberté de n'être pas votre dupe.

Ma lettre :

« Tunis, le 17 juillet 1902.
« Merci, cher Monsieur X..., de vos efforts et du sentiment qui les soutient.

« Il est impossible d'avoir une vision nette de la situation, hors la légalité qui est : qu'on me doit le cautionnement depuis le 23 janvier.

« Par suite, le Receveur ne l'a retenu au-delà, qu'à ses risques et périls.

« Il a conséquemment pris à son propre compte les oppositions venues depuis.

« La moindre démarche de ma part pour obtenir la main-levée, serait donc un acquiescement à leur validité, j'en dégrèverais le Receveur pour les assumer, je compromettrais mon droit et ma ligne de conduite.

« C'est ce dont je me suis abstenu récemment à propos de l'opposition de cinq cents francs du 21 juin. Elle se fondait sur un jugement de défaut.

« Sur débats contradictoires consécutifs, mon adversaire fut débouté haut la main. Je me suis bien gardé de demander la main-levée de l'opposition dans mes conclusions.

« En vérité, cette opposition comme l'autre de trois mille francs est entachée de vices fondamentaux. Le Receveur le sait et compromet à plaisir tous ceux qui le soutiennent. Et ceux-là s'obstinent à repousser tous éclaircissements. Je suis las de crier : casse-cou ! Le scandale s'aggrave, les responsabilités s'étendent, tant pis.

« De franche cordialité, etc... »

Tout homme juste et droit aurait

dit : « Je veux qu'on demande par lettre à M. Bahar la justification de son prétendu droit, que l'on réponde à tous ses arguments, numéro par numéro, qu'on lui réclame une réplique et que l'on me soumette tout ce dossier d'ici trois jours. Je ne veux pas qu'il soit dit que j'aie commis une illégalité, car ce serait la première sinon la seconde. »

Ce langage eut été français. Vous en êtes tellement convaincu, que vous m'avez répondu en chinois.

A vrai dire, ce n'est pas vous. C'est Ducroquet. Vous l'avez pris comme paratonnerre depuis que vous savez le prix que j'attache aux gaffes épistolaires de la Résidence. Seulement vous arrivez un peu tard.

La sienne

« Tunis, le 22 juillet 1902.

« Monsieur,
« M. le Résident Général m'a remis une lettre à vous adressée par M. Bahar et de laquelle il résulte que celui-ci paraît vouloir rendre le Receveur général des Finances responsable des retards apportés au remboursement du cautionnement du journal *La Voix de France*.

« Je crois devoir vous expliquer, pour éviter tout malentendu, qu'en subordonnant le remboursement du cautionnement à la production d'un certificat délivré par le Parquet, le Receveur général n'a fait que se conformer à l'interprétation des textes.

« D'autre part, en restituant ce cautionnement au mépris des oppositions qui lui ont été signifiées, ce comptable engagerait sa responsabilité personnelle.

En cas de divergence d'appréciation, quant aux justifications à fournir, il n'y a que les tribunaux qui puissent trancher les difficultés soulevées.

« Agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. »

« Le Directeur des Finances,
DUCROQUET. »

former à l'interprétation des textes

Comment un homme qui n'est pas enfermé chez les fous n'a-t-il pas honte d'écrire une pareille phrase ?

Car jusqu'ici, quand on se conformait à quelque chose c'était directement aux textes et non à leur interprétation. Et lorsque ce n'est pas au texte direct c'est à ce que les gens qui ont avec leur certificat d'études, pour un sou d'honnêteté dans le ventre, appellent la jurisprudence, — en dehors de quoi il n'existe que crétinisme et piperie.

Si vous avez un texte, montrez-le. Si vous avez une jurisprudence, citez-la, faites comme moi ! — Quant à votre interprétation, je l'ai où j'ai Ducroquet et vous — c'est-à-dire en très haute estime.

Car fin avril ce même Ducroquet m'a dit absolument le contraire. Il a soumis le cas à son contentieux qui s'est prononcé contre ma thèse (il m'a montré la consultation écrite). Lui, en revanche, se prononçait pour et m'a fait lire sa note marginale. C'est là-dessus que je me rendis au Parquet et à la Résidence.

Pour vous, ça s'appelle un homme !...

Quant au Receveur, dire qu'il m'a demandé le certificat du Parquet, c'est un mensonge.

Il m'a demandé, le 24 juin, lui-même et son employé, une autorisation de la Résidence, devant témoin.

Et la preuve que toutes ces manigances ne sont que farces, c'est que les trois mille francs qui avaient été refusés le 24 juin, sans motif, ont été spontanément versés à mon délégataire à qui ils appartenaient, le 5 août, sans certificat du Parquet, sans qu'on ait eu à solliciter votre autorisation — chose que je lui avais interdite par contrat, — et même sans la preuve légale de la disparition du journal, celle-là d'une nécessité élémentaire pourtant.

is pu, en effet, juridiquement, notifier le 5 août au matin, au Parquet la réapparition de la *Voix de France* sans avoir à prévenir le Receveur. Il payait à dix heures, à onze heures je paraissais et je traînais dans la boue un compère quelconque : procès, défaut, condamnation à six mille francs et le Receveur était forcé de payer de sa poche.

Ce qui prouve une fois de plus, que vous et tout ce monde-là ne connaissez pas le premier mot de la question — si ce n'était que de la question !!

Et je demande, non pas à vous, — c'est bien inutile, n'est-ce pas ? — mais aux honnêtes gens parmi le public : Est-ce de la dignité que de capituler le 5 août après avoir fait son faraud le 22 juillet, après avoir refusé sans motif le 24 juin ? Pourquoi payer le 5 août et pas le 24 juin ?

Que s'est-il passé de juridique entre les deux dates ?

Il s'est passé que ma lettre du 17 juillet vous a dormé à réfléchir au point que, perdant tout sang-froid, vous avez cherché midi à quatorze heures devant mon affirmation catégorique : que la légalité était dans le remboursement le 23 janvier. En éludant ce point vous en avez confirmé l'exactitude.

On rompt les chiens dans un entretien, — mais dans une correspondance, cela s'appelle s'emberlificoter.

Bonsoir ! citoyen diplomate !
JACQUES BAHAR.

PADOUX L'ANTIJUIF !

Au Dar-el-Shampooing

M. Padoux, qui se croit en droit de laver la tête aux publicistes français d'origine tunisienne, a dû remarquer le succès de son impair auprès de la presse. Et félicitons et remercions à ce propos M. Candas, de la chaleur spontanée qu'il a mise au service de nos rédacteurs.

Nous ne voulons pas appuyer sur la chanterelle, aujourd'hui, espérant que M. Padoux a dû déjà reconnaître lui-même — l'inopportunité de sa sortie.

Un journaliste se serait permis une pareille menace sous condition envers quiconque, que toute la ville aurait crié au chantage !

M. Padoux est français. Il n'a donc pas été placé là, pour gouverner à l'arabe et se faire plus fanatique qu'un mufti. C'est une déchéance pure et simple.

Il devrait sentir que le drapeau français ne peut pas flotter sur des têtes d'esclaves, que par suite nos protégés ne peuvent être les sujets, c'est-à-dire la chose d'un souverain quelconque, mais des citoyens obéissant à des lois.

Où est la loi tunisienne interdisant à un Tunisien de critiquer les injustices des tribunaux indigènes ?

Il aurait dû songer, en outre, qu'un Tunisien appartenant à la presse française s'est constitué au-dessus de son statut politique esclavagiste un statut intellectuel, qui, pour n'être pas écrit, n'en est pas moins une constante considérable qui le place hors pair.

C'était une question de tact.

Cet article était déjà sur le marbre, lorsque la « *Hadira* » annonça de prochaines poursuites devant l'Ouzara contre notre rédacteur pour avoir fait l'apologie du juron « *Inaal din* ».

Sans examiner le droit de notre rédacteur à le faire, nous nous bornerons à dire qu'il ne l'a pas fait. Cela suffit à nous faire passer outre à l'acte de bas ruffanisme de notre distingué esclave de confrère.

Quant aux poursuites, le ballon d'essai a atterri à la « *Dépêche Tunisienne* » qui nous en a servi le guide-roppe en guise de macaroni dans un long article. Quelque provocateur que soit ce factum, nous maintenons notre attitude exposée plus haut et ne la modifierons que devant des actes.

Et cela, uniquement parce que nous sommes ici des hommes ayant le sens de gouvernement et que nous préférons laisser à MM. d'Anthonard et Padoux la lourde responsabilité de l'énorme bêtise qui les sollicite. Car c'est parce que nous sommes les plus forts — non pas seulement de notre droit — que nous optons pour le calme.

Que ces messieurs considèrent qu'il s'agit d'un précédent des plus passionnants — chose que la politique réprouve le plus souvent et que la diplomatie évite toujours. « *Quiesca non movere !* »

Quant au bottin de sophismes que la « *Dépêche* », ce factum attitré des orgies absolutistes, a déversé sur le marché de la discussion, il n'en est pas un que nous n'expédierions avec la vélocité qu'il réclame.

Et l'on peut être certain que le linotypard ne viendra plus à la charge.

Fantaisies Tunisiennes

Un peu d'étymologie, s. v. p.

Je me suis souvent demandé l'origine de certaine expression franco-arabe indiquant l'identité de deux choses, dans le sens péjoratif.

« *Kif-kif bourricot !* » D'où ces trois mots semi-sabir pouvaient-ils découler ? Or, aujourd'hui, un vieux Maltais courbé sous le faix des ans a satisfait ma légitime curiosité, et si vous le voulez bien, je vais vous redire son amusante anecdote :

Sur la route de La Goulette à Tunis, un Maltais cheminait, conduisant une ânesse attelée à une minuscule charrette. Derrière cet attelage un compatriote du charretier suivait à quelques pas monté sur un grand et bel âne, si tant est qu'un âne, si grand et si bien décuplé qu'il soit, puisse être beau.

C'était le printemps : et notre âne, mis en émoi et en amour par la congénère qui le précédait, renifle l'air, lance un sonore *hi-hân*, et prend le galop... sans plus s'occuper de son maître qu'il désarçonne et qui mord la poussière.

Il court, court, court, casse la malheureuse guimbarde et tue l'ânesse, dans son ardeur juvénile, trop !...

... D'où, querelle des patrons, pugilat, coups et comparution devant le juge de paix.

— Voyons, mes amis, calmez-vous d'abord, et vous, mon garçon, fit le magistrat, s'adressant au propriétaire de l'âne, contez-nous un peu l'aventure, et surtout, ne vous emportez pas !

— Eh, bien ! m'sioux l'jouge, voilà ! Mon bourricot y sont jeune, y sont ardent, et quand il voir une jolie bourricote, il devienne fol, et il court par derrière. Qu'est-ce que te veule-vous, m'sioux le jouge de paï, quand mon bourricot de moi il sente le bourricote de mon camarade, se court, se court, se court derrière, ou *hakallah* la charrette sont morte le bourricote sont cassée tout.

Ah ! m'sioux le jouge di paï, qu'est-ce que te veule-vous ? quand toi sont jeune, ti voir la joulie mazmazelle passer, toi se court, se court, se court derrière, vous ti la prende, et tu lui dire que ti l'aimes.

Eh ! bien, *hakallah*, m'sioux le jouge, le bourricot sont « *kif-kif* » toi.

... Et voilà ce que Carmelou, le vieux Maltais, me confia sur l'étymologie de « *kif-kif bourricot* ».

Maintenant, se non è vero è ben trovato.

J. C. G.

La Bibliothèque Populaire

Le hasard nous a conduit pour la première fois à la Bibliothèque populaire de la rue Al-Djazira

Toute Bibliothèque est une institution excellente. Mais il manque à celle-ci — chose aussi utile que des volumes — l'ordre et la méthode. Il n'y a ni catalogue ni classement. C'est à la va-comme-je-te-pousse. Chacun se sert, range et dérange, trouve ou ne trouve pas.

La faute à qui ?
La Bibliothèque fait de son mieux. Les lecteurs aussi. Visiblement, cela manque de crédits nécessaires.

Nous proposons un système qui aurait les avantages suivants :

1. Classement méthodique et définitif de toute la collection ;
2. Catalogue complet tenu à jour, à la disposition permanente des lecteurs ;
3. Distribution et reclassement des volumes par des préposés, aux heures de recherches, avec une célérité et une sûreté supérieures à celles d'aujourd'hui ;
4. Gratuité absolue du système pour le budget de la bibliothèque ;
5. Apport d'un fonds pour l'acquisition de nouveaux livres.

Si vous n'êtes pas contents on enverra l'Arabe chercher un kaoua.

Voici l'économie de notre projet. La majeure partie des lecteurs se compose de jeunes gens qui ont donc leurs soirées libres.

On les organise en bibliothécaires volontaires,

Dans une conférence inspirée d'un cours de l'école des Chartes et des ouvrages spéciaux existants, on leur enseignera l'art de constituer une Bibliothèque publique.

Ensuite, on les réunit le soir dans le local et, assignant un rayon à chacun, on fait relever sur des fiches le titre des ouvrages et les noms d'auteurs qui serviront à l'établissement du catalogue et à la confection des étiquettes concordantes pour les volumes.

Dès l'adoption du projet il sera dressé un devis d'impression du catalogue et l'on recueillera les souscriptions des lecteurs, au prix de revient majoré d'un tant pour cent pour la création d'une caisse d'enrichissement de la collection.

Il faudra, bien entendu, insérer dans le règlement, que tout lecteur inscrit devra posséder un catalogue à soi. C'est bien le moins.

Le dimanche, jour de restitution et de réception des volumes, chaque lecteur, au lieu de farfouiller dans les rayons, n'aura qu'à tendre son bulletin de demande à un des bibliothécaires volontaires de service, qui le lui remettra en beaucoup moins de temps qu'il n'en faut aujourd'hui pour le trouver soi-même.

Supposons une vingtaine de ces jeunes bibliothécaires : on aura donc développé chez eux les connaissances bibliographiques, l'amour des livres, on aura créé une valeur de plus, sans bourse délier. Parmi le public, on aura étendu la connaissance des auteurs par la propagation du catalogue. On pourra, par les bulletins, dresser la statistique des ouvrages préférés, suivre pas à pas le progrès intellectuel des lecteurs et, selon les indications ou les contre-indications, l'aiguiller vers la direction propice par les acquisitions subséquentes.

Enfin, comme dit plus haut, on apporte ordre, méthode, surveillance étroite des détériorations, économie de temps dans la bibliothèque, sans frais aucuns, et l'on enrichit l'institution par dessus le marché.

La Petite Tunisie se charge de recueillir les adhésions des postulants bibliothécaires volontaires. Il suffit de les déposer écrites dans notre boîte à lettres, en indiquant : noms, profession, adresse et âge.

Nous nous entendrons ensuite avec l'administration compétente pour la mise à exécution, dont nous assumons le labour.

Nous prions, dès aujourd'hui, ceux de nos confrères qui nous approuvent, de vouloir bien faire part du projet à leurs lecteurs.

Au nom des assidus de la Bibliothèque, nous les en remercions par anticipation.

s'installent, et des capitalistes sans le sou, s'en font les gérants, avec quelques bouteilles de liqueurs avariées et des tables et chaises boiteuses louées à un brocanteur quelconque.

Il y a bien, croyons-nous un arrêté fixant la limite minimum entre les débits de boissons, mais va-t-en voir si on l'applique au pied de la lettre. Parfois, dans une rue de vingt mètres six à sept débits voisinent et... font leurs affaires.

Rien que dans la rue Al-Djazira, par exemple, on peut en compter une trentaine : c'est énorme !

Ces abus tiennent à la réglementation même de ces débits de boissons. Bien que les autorisations ne soient plus accordées que très difficilement, il fut un moment où n'importe qui pouvait en décrocher, quelque peu nanti d'argent qu'il fut.

Selon nous, si on s'y était pris autrement dès le début, nous n'aurions pas eu aujourd'hui à en déplorer le nombre de ces lieux d'ivresse, hors de proportions avec une ville comme Tunis.

Ah ! si on avait procédé comme en France, avec le système des licences d'exploitation !

De tous ceux qui demandent des permis on devrait exiger le dépôt d'une caution en rapport avec l'importance de l'établissement à fonder.

Avec ce système, des gueux et des sans-le-sou ne pourraient plus ouvrir de partout des cafés et des bars de pacotille.

Nous croyons que l'idée que nous préconisons avait été un moment mise à l'étude, mais on n'avait abouti à rien.

Pourquoi ?

Un père incestueux
Sans doute, est-ce l'effet des intenses chaleurs de ces jours derniers ; mais à Tunis, les mœurs se relâchent d'une façon effroyable. Nous avons tous appris que la chaleur dilate le corps.

Témoin le suivant fait divers :
Grand émoi, mercredi matin, dans la grouillante petite Sicile : les femmes bruyantes et scandalisées crient de la honte et tentent de lyncher un homme entre les deux âges.

Les hommes, de leur côté, ont des airs plutôt réjouis, et avec un accompagnement de coup-d'œil fripons, se narrent la chose.

Il paraît que l'homme entre les deux âges que la vindicte féminine menace de ses foudres, s'est rendu coupable d'un crime abominable : sa fille, mignonne sicilienne de seize à dix-sept ans, se serait plainte à toutes les commères du quartier que son père lui ait fait subir les derniers outrages.

Allez donc nous parler, après ça, de mœurs babyloniennes : mœurs siciennes est beaucoup mieux !

La Tunisie du Sud
Le sixième album de la Tunisie qui vient de paraître est bien le plus curieux de la collection France-Album. Il nous révèle un pays étrange, inattendu, original jusqu'à l'in vraisemblable.

C'est d'abord Gabès et son oasis la plus belle de la Tunisie, puis Djerba, l'île des lotophages. El-Kantara, Zarzis avec ses maisons à voûtes et à coupoles, puis Medenine, la plus originale ville du monde, et enfin les villes de Matmatas, Chenini, Talahouine, Metameur, Douirat qui nous transporte à l'époque des cavernes antédiluviennes des troglodytes.

Docteur M. Cardoso, chirurgien titulaire à l'hôpital italien spécialiste pour les maladies de l'oreille, du nez, de la gorge, reçoit tous les jours, de une heure à deux heures, rue Hannon, n° 2.

Il s'occupe spécialement des végétations adénoïdes. Intubation dans le croup et la diphtérie.

Spectacles et Concerts

CASINO D'HAMMAM-EL-LIF

La direction de cet établissement ne s'est pas laissé décourager par les contretemps de la première période de la saison.

Par des efforts surhumains, M. Curel a réussi à constituer une nouvelle troupe et, cette fois-ci, de café-concert. Oserons-nous dire qu'elle est des plus affriolantes ? Soyons sages et ne parlons que de la valeur artistique des sujets appartenant aux concerts les plus renommés de la Métropole et de sa capitale. De la gâté, du brio, du frais et juvénile entrain avec des couplets les plus en vogue, — voilà qui ne sera pas fait pour engendrer la jaunie à Hammam-Lif. Il y aura bien, de ci, de là, à admirer en plus, des rondeurs géométriques et fermes, — mais chut ! — la ferme ! ou bien quelques fines jambes... la jambe !
Ah ! maudit sicro !

CONCERT-JARDIN

LES BERGÈRE

Rue Saint-Charles, 5 — Tunis
Directeur : Léon Dalver

Tous les soirs grand concert par toute la troupe.

Brillant orchestre sous l'habile direction de M. Albert Tollet.

Prix des places : entrée générale, 0, 25 ; places réservées, 50.

Soupers froids, consommations garanties de premier choix. Tarif de la ville. Service irréprochable.

Tous les jours, de 5 h. à 6 h. 1/2, apéritif-concert. Spectacles tous les soirs à 8 h. 1/2. Matinées à 4 h. les samedi, dimanche et jours fériés.

CASINO THÉÂTRE DE LA PLAGE

LA COULETTE

Opéras-comiques, opérettes, comédies.

Grand restaurant de premier ordre sous la direction de la Maison Savarelli. — Service à la carte et à prix fixe. — Déjeuners, 2 fr. 50 ; dîners, 3 francs.

Le train : 11 heures 30

N. B. — La direction informe le public que le Casino-Théâtre est actuellement situé dans son nouveau local, rue Mohamed-Essadok.

Vient de paraître

LA SÉRIE DES PRIX

de la Ville de Tunis

Nouvelle Edition supprimant l'ancienne Série
En vente chez les éditeurs-dépositaires, J. PICARD et C^o (Imprimerie Générale), 8, rue Al-Djazira, Tunis.

A Vendre pour cause de maladie, fonds de commerce de représentation ; situation d'avenir ; bénéfices nets journaliers 20 francs. Prix demandé 6.000 francs. S'adresser au bureau du journal.

BIZERTE

GRAND CAFÉ TERMINUS

Etablissement de premier ordre
Consommations de choix — Liqueurs de marque

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte
22, rue de Rome, 22

Immeubles de rentes — Construction industrielle et rurale — Arrosage — Distribution d'eau, etc., etc.
Plans, Projets, affaires à forfait

GRAND HOTEL MODERNE

MAXÉVILLE

TUNIS. — 12, rue de Constantine, 12 — TUNIS

Maison de luxe et de premier ordre
Chambres depuis 2 fr. 50, sans repas ; de 7 fr. 50 à 9 fr. 50, tout compris, avec repas pris selon désir à la Brasserie Maxéville.

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire
GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE
Service à la carte et à prix fixe
Salons pour Familles
Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits
MÉDAILLE OR ET ARGENT

DEMANDEZ PARTOUT

L'Amer et le Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs Expositions
Médaille d'Or, Concours d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury : Paris 1900.

Médaille d'Or, Exposition Universelle : Paris 1900.

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881
BUREAUX : 12, Rue de Hollande

BAINS FRANÇAIS

Entrée rue de Suisse

Entre les rues Es-Sadkia et Hollande
Bain simple, 0 f. 80 ; douche, 0 f. 50

OMEGA

Montre de Précision

OR, ARGENT, ACIER, NICKEL

Paris 1889

Hors concours Membre du Jury.

Genève 1896

Médaille d'Or

Bruxelles 1897

GRAND PRIX

Grand Assortiment de bijouterie joaillerie, bijoux, arabes. Décorations et insignes français et étrangers. Choix complet d'Orfèvrerie "Bou langer".

D. LADISLAS, Horloger-Bijoutier

4, Avenue de France — TUNIS

Demandez dans les Établissements

L'Absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION Frères, 45, rue de Besançon, Tunis.

Institut Dentaire

Pierre LESCOT

Chirurgien-Dentiste

Place de la Résidence, Entrée I, Rue de Rome

BAR FRANÇAIS

Anciennement BAR MAURICE

tenu par CARMELLE

3, rue de Rome

Consommations de 1^{er} choix - Liqueurs de Marque - Café au lait

LE MONDE

C^o Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie

SIÈGE SOCIAL :

Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris

(sous le contrôle de l'Etat)

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de survie. — Nues propriétés, etc.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptées par le Crédit Foncier de France. S'adresser pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la compagnie à Tunis, 25, avenue de Paris.



ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE

DENTIFRICES

des RR. PP.

BÉNÉDICTINS

de SOULAC

A. SEGUIN, BORDEAUX

MEMBRE du JURY, HORS CONCOURS

Exposition Universelle Paris 1900

MODÈLE du FLACON

Dépôt, pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Taibunal, Tunis

Absinthe OXYGÉNÉE Cusenier

PREMIERE MARQUE DU MONDE

Propriété exclusive et invention de la Grande Distillerie E. CUSENIER Fils aîné et Cie
PARIS, ORNANS, MARSEILLE, BRUXELLES ETC.

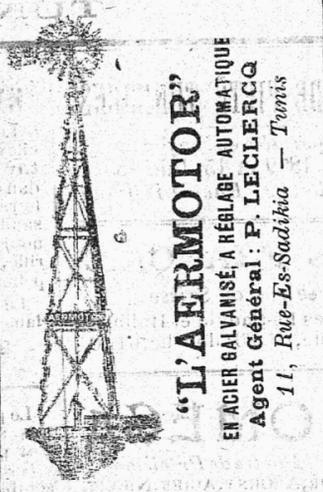
Chronique locale et régionale

Un danger public

Le nombre de ces coupé-gorges ou l'on empoisonne le consommateur de boukha, de mauvais alcool ou de boissons frelatées augmente de jour en jour. Partout dans Tunis surgissent sans discontinuation ces officines tenues principalement par des Maltais ou par des juifs.

A chaque coin de rue, des bars

BOCK ORBEC
 La délétieuse
Boisson gazeuse
 aux parfums
 de bananes
Maison RIGOLET
 MARSEILLE
BOIS DE CHAUFFAGE
 Charbon de bois, houille
 et briquettes
A. MILITTE
 Magasins : rue du Maroc, ancien
 Fondouk au Charbon.
TUNIS



"L'ARMOTOR"
 EN ACIER GALVANISÉ, A RÉGLAGE AUTOMATIQUE
 Agent Général : **F. LECLERCQ**
 11, Rue Es-Sadikia — Tunis

Banque de Tunisie
 Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs
 Siège Social à Tunis
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
 Encasements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions — Emissions.

Société des Sables de l'oued Miliane (DE KLÉDIA)
 La Société des Sables de l'oued Miliane de Klédia à l'honneur d'informer MM. les propriétaires, architectes, entrepreneurs, etc., qu'elle tient à leur disposition, à la Gare Française, du sable de l'oued Miliane, de première qualité, exempt de terre. La Société se charge de livrer toutes les quantités qui lui seront demandées sur chantiers.
 S'adresser à son représentant à la Gare Française.

Eaux Minérales Naturelles Froides D'AIN-GARCI
 Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique
SOURCE RÉGENCE Trés peu gazeuse
SOURCE PASTEUR Gazeuse
 Dépôts à Tunis : chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales
 Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 35, avenue de Paris Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur que l'on désire.

GRANDE BOULANGERIE-PÂTISSERIE-CONFISERIE A LA LUNE
 MAISON FRANÇAISE
 PAINS VIENNOIS, CROISSANTS ET BRIOCHES
 Spécialité de pièces-montées, croquantes-nougats. Gâteaux sur commande pour mariages, baptêmes etc., Confiserie fine.
TUNIS-20, RUE D'ITALIE-TUNIS

BRASSERIE DE LA LOIRE
 Tenu par **B. MERTILO**
 Avenue de la Marine, 57 — TUNIS
 EN FACE LE CASINO

SALONS RÉSERVÉS — BILLARD
 Consommations de premier choix — Liqueurs de marque
GLACES & SORBETS.

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES
 Peintures et Fournitures pour Machines
MAISON FONDÉE EN 1890
 Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage — TUNIS

VINS ET EAUX-DE-VIE DU DOMAINE DE POTINVILLE
F. BERNET
 23, Rue d'Italie, TUNIS
 LIQUEURS DE MARQUE LIVRAISON A DOMICILE

Outillage Agricole & Industriel
BENEDITE & DIDI
 28, rue Es-Sadikia (près la gare française)

CHARRUES DE TOUTS MODELES & DE TOUTES DIMENSIONS
 DECHAUMEUSES, HERSES, ROULEAUX
 et tout le nécessaire pour la campagne des labours
ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET DE TUNIS
 Tous nos articles sont nouveaux et adoptés aux exigences culturelles de la Tunisie
Demandez le Catalogue Automne 1902

VILLE DE BIZERTE
CASINO - THÉÂTRE
 A PROXIMITÉ DE LA GARE ET DU PORT
 Restaurant de jour et de nuit — Service à la carte
 REPRESENTATION TOUS LES SOIRS A 8 HEURES 1/2 — ETABLISSEMENT DE 1^{er} ORDRE
 Prix Modérés * * *

Demandez partout
LE KINA-BELLOTT
 ABSINTHE ET AMER CONILH
BELLOTT, Distillateur à Tunis
 BRUN-BUISSON, successeur
 Dépôt général des eaux minérales de VICHY
 des liqueurs fines de la maison LAVAINÉ & Co et du Champagne MONTEBELLO

MAISON MODÈLE
 Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis
 Succursale à Bizerte
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE
 POUR HOMMES ET ENFANTS
 Atelier spécial pour le **COSTUME TAILLEUR DAMES**
 Coupeurs des Premières Maisons de Paris
 Chemiserie-Bonneterie
DÉPÔT DES USINES TORRILHON* et Co
 DE CLERMONT-FERRAND
 Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz, arrosage, Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indéchirables.
 Le touriste pour bicyclette (breveté g. d. g.), increvable, remplaçant avantageusement le pneumatique.
 S'adresser MAISON MODÈLE, 72, Avenue de la Marine Tunis

Maison Paonessa, Artificier
 22, Avenue de la Marine, TUNIS
FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUTS GENRES
 Entreprise générale de fêtes publiques et privées
 Vente et location d'illuminations et de décorations
 Drapeaux et tentures de toutes nationalités
 Ballons, Lanternes vénitiennes, Verres de toutes couleurs,
 Pains de stéarine, etc., etc.
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Aux Armes de Saint-Etienne
 23, rue Al-Djazira — TUNIS
Veuve C. BOURY
 Armes de chasse et de tir. Articles de chasse
 BICYCLETTES des premières fabrications françaises
 Appareils de pesage de tous systèmes
 Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balance
 DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

M. Louis FOUBERT
 Courtier maritime et Commercial
 TUNIS — 14, Rue Es-Sadikia — TUNIS
 CAMIONNAGE — FORMALITÉ EN DOUANE
 Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse
 Service spécial de Déménagements
 CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
MAGASINS DE DÉPÔTS

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie
 Société anonyme. Capital : 30 millions
 Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia
 Agences à Sousse et Bizerte
 Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.
 Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2%, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.
LOCATION DE COFFRES-FORTS

Comptoir National d'Escompte de Paris
 Société anonyme au capital de 150 millions de francs entièrement versés
 Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS
 Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.
DÉPÔTS À VUE ET À ÉCHÉANCES FIXES
 A vue, 2% - jusqu'à 18 mois 2 1/2% - de 18 mois à 3 ans 2 1/2% - au delà 3 ans 3%
LOCATION DE COFFRES-FORTS
 Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.
 Ces coffres installés dans une salle spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le risque du vol et d'incendie.
 Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

MAISON DESPÉROUX
 FONDÉE EN 1888
 à El-Afrane (banlieue de Tunis), carrière du Djebel-Carrouba
FOURS A FEU CONTINU
Chaux hydraulique, Chaux en pierre
PLÂTRE
 « Pierre à bâtir et Pierre de taille »
BRIQUETTERIE DE PREMIER ORDRE
 Briques plates et creuses. Pavés et dalles
 Pour les commandes s'adresser 12 Avenue de Carthage, et à son usines à El-Afrane, banlieue de Tunis.

GRANDE BOULANGERIE ET PÂTISSERIE
ANGLAISE ET VIENNOISE
TUNIS. — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, — TUNIS
MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie
 Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwichs, noir et blanc
 Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café
Pâtisserie de premier ordre
 Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals
 Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la **Grande Glutinerie**
SAINT-LOUIS de Marseille.
ON PORTE A DOMICILE

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
 Société Anonyme ; Capital 25.000.000 entièrement versés
Succursale de Tunis, Avenue de France
 La Compagnie Algérienne fait l'escompte et le recouvrement du papier de commerce sur l'Algérie, la France et l'Étranger.
 Elle délivre des chèques et lettres de crédit sur tous pays ; se charge des ordres de bourse et de l'encaissement de tous coupons.
 La Compagnie Algérienne reçoit à Paris et dans ses succursales des fonds en dépôt Elle paie aux déposants un intérêt variant de 1 à 3 0/0 l'an.
 Elle délivre des bons à 1 an rapportant 3 0/0 ; à 2 et 3 ans rapportant 3 1/2 0/0 ; à 4 et 5 ans rapportant 4 0/0 (net des impôts actuels).
 Les bons sont au porteur ou à ordre et peuvent s'endosser.

PHARMACIE LYONNAISE
 TUNIS — 12, rue d'Italie, 12 — TUNIS
ROSSET-BRESSAND, pharmacien
VIN TONIQUE DES SUFFÈTES
 à la Kola, Coca, Phosphate de Chaux
DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES DES SUFFÈTES
 Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chaleurs. Collophénique, d'emploi certain, pour brûlures et plaies excorées, inflammations de la bouche.
 Eau minérale purgative, gros et détail
 Lotion végétale pour la conservation de la chevelure
 Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour du courrier.

DOMAINE DE POTINVILLE
 P. POTIN, propriétaire
CHAUX HYDRAULIQUE et Ciments
VENTE AU DETAIL : Avenue de Carthage

SUPPRESSION DES POMPES
 et des Puits ouverts
 Les Docteurs conseillent pour avoir toujours de l'eau saine, de les remplacer par le **Dessus de Puits de sécurité** qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêche tous les accidents, système breveté, hors concours dans diverses Expositions, se plaçant sans frais et sans réparations sur tous les puits.
 Prix : **150 fr.** paiement après satisfaction
 S'adresser à MM. **MM. L. JONET et Cie** à Raisimes (Nord)
 Fournisseurs de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et d'autres grandes Compagnies, ainsi que d'un grand nombre de communes.
NOMBREUSES RÉFÉRENCES
 fonctionnent à 100 mètres de profondeur
 Une fillette de dix ans tire l'eau sans fatigue à toutes les profondeurs
 Ville de PARIS, Exposition de 1900
 Membre du Jury, Hors Concours
On demande DES REPRÉSENTANTS

Cie Franco-Tunisienne de Navigation
 Siège social, 7, rue de la République, Marseille
 Agence de Tunis
 Services réguliers entre le Languedoc, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et Malte
 Transport des passagers et des marchandises
 Prix des passages pour Bône : 1^{re} classe : 48 fr. (nourrit. et droits de canal compris); Pont : 13 fr. 50 sans nour.; droits de canal compris
 Pour fret, passages et renseignements s'adresse à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es-Sadikia, Tunis

CIE DE NAVIGATION MIXTE
 Cie TOUACHE - paquebots-poste français - Agence de Tunis
 Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de dépêches et de marchandises
ARRIVÉE DE BIZERTE tous les mardis, à 5 h. du matin.
 — A MARSEILLE, tous les mercredis, à 5 h. 15 du matin.
 — DE PALERME, tous les jeudis, 7 heures du matin.
 — DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 4 h. 43 m.
 — DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 20 s.
DÉPART DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 2 h. s.
 — DE TUNIS POUR PALERME, tous les mardis, à 3 h. s.
 — DE PALERME POUR TUNIS, tous les mercredis, à 3 h. s.
 — DE MARSEILLE POUR TUNIS, LA COTE TUNISIENNE et TRIPOLI, tous les mercredis, à 1 h. s.
 — DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les jeudis, à 1 h. s.
 — DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 9 heures du soir.
 — DE MARSEILLE POUR BIZERTE ET TUNIS, tous les samedis, à 6 h. du s.
 La Compagnie accepte avec connaissances directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
 La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour.
 Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
 L'Agent principal, J.-B. PÉDELLEUR

P. DANA
 9, Rue Es-Sadikia, 9 — Tunis
Camionnage
 aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels
 ET VIE-VERRA
 Par colis ordinaire 0, 50
 par petits Colis 0, 25
 Expéditions par grande et petite Vitesse
 Embarquements - Débarquements
 Opérations de douane